

VOTRE CANDIDATURE

Les projets sont déposés par un chercheur et son institution d'accueil

Les principaux documents utiles sont téléchargeables sur le [Portail du Participant](#) :

- [Le programme de travail \(Work programme\)](#) décrivant toutes les Actions Marie Skłodowska Curie, les objectifs, l'impact attendu et les critères de sélection.
- [Le Guide du Candidat \(Guide for Applicants\)](#) contenant les formulaires de candidature et détaillant l'instrument auquel vous souhaitez postuler

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature contient :

- **Part A** : Formulaires administratifs à remplir en ligne concernant différentes thématiques telles que des informations générales sur le projet, le budget, etc.
- **Part B** : 10 pages (sans le CV et les annexes) détaillant la thématique, la formation, le laboratoire d'accueil, la mise en oeuvre, la valeur ajoutée pour l'Europe, etc. points sur lesquels porteront les critères de sélection.

Calendrier 2018

- Lancement : **12 avril 2018**
- Date de clôture : **12 septembre 2018**

Nous contacter

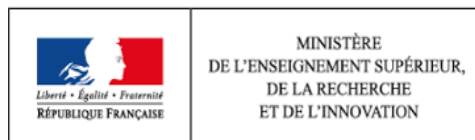
pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr

Coordination : CPU

- Sandrine Schott-Carrière coordinatrice (Université de Strasbourg)
- Cyrielle Tirman (Université d'Artois)
- Sophie Beaubron (Université Grenoble Alpes)
- Jean-Marie Pincemin (Université de Poitiers)

Membres

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : Martine Roussel, représentante au Comité de Programme
- Inserm : Morgane Bureau
- CNRS : Koralia Pavlaki
- Alsace Innovation : Jean-Jacques Bernardini



LES ACTIONS MARIE SKŁODOWSKA CURIE

Individual Fellowships



Caractéristiques des Individual Fellowships

L'objectif des « *Individual Fellowships* » est de renforcer le potentiel créatif et innovant des chercheurs expérimentés.

L'idée est de proposer des opportunités de financement afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles connaissances, reprendre une carrière ou revenir en Europe.

Le résultat attendu est que les chercheurs puissent développer leur carrière à la fois dans le secteur académique et le secteur non-académique et renforcer leur réseau de contact avec l'organisme hôte.

Les conditions d'éligibilité et de mobilité

L'organisation bénéficiaire devra être localisée dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Pays associé et recrutera le chercheur pendant la durée du projet.

Pour les « *European Fellowships* » et les « *Global Fellowships* », les chercheurs ne doivent pas avoir résidé ou travaillé dans le futur pays d'accueil pendant **plus de 12 mois au cours des 3 dernières années**. La condition s'apprécie à la **date de la clôture de l'appel**.

Dans le cadre des panels spécifiques (Réintégration, Reprise de carrière et Société et Entreprise), les chercheurs ne devront pas avoir résidé ou mené leur principale activité **plus de 3 ans au cours des 5 dernières années** dans le futur pays d'accueil.

Les financements

Le budget du projet est calculé sous la forme de forfaits (coûts unitaires) pour le chercheur (*Living allowance + Mobility allowance + Family allowance*) ; et pour l'établissement (*Research, training and networking costs + Management and overheads*).

Afin de prendre en compte le niveau de vie de chaque pays, la *Living allowance* est multipliée par un coefficient correcteur et s'entend charges patronales et salariales comprises.

Chercheur – Coûts unitaires [personne/mois]		
Living allowance	Mobility allowance	Family allowance
4 880 €	600 €	500 €
Institution hôte – Coûts unitaires [personne/mois]		
Research, Training and Networking costs	Management and indirect costs	
800 €	650 €	

Les critères d'évaluation

Excellence	Impact	Mise en œuvre
Qualité et crédibilité du projet de Recherche/Innovation ; niveau de nouveauté, prise en compte appropriée des aspects inter/multidisciplinaires et de genre)	Améliorer le potentiel et les perspectives de carrière futures du chercheur	Cohérence et efficacité du plan de travail , incluant la pertinence de la répartition des tâches et des ressources
Qualité et pertinence de la formation et du transfert de connaissance dans les deux sens entre le chercheur et l'institution d'accueil	Qualité des mesures proposées pour exploiter et disséminer les résultats du projet	Adéquation des procédures et structures de management , incluant le management des risques
Qualité de la supervision et de l'intégration dans l'équipe/L'institution	Qualité des mesures proposées pour communiquer les activités du projet à différents publics ciblés	Adéquation de l'environnement institutionnel (Infrastructure)
Capacité du chercheur à atteindre ou renforcer une position de maturité/Indépendance professionnelle		
50%	30%	20%
<i>Priorité en cas d'ex aequo</i>		
1	2	3

Quels sont les chercheurs concernés ?

Les chercheurs peuvent être de toute nationalité.

Les chercheurs devront être, au moment de la date limite de soumission des projets, en possession d'un **doctorat** ou avoir au moins **4 ans d'expérience** dans le domaine de la recherche.

1. European Fellowships

Les « *European Fellowships* » se déroulent dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Pays associé pour une période de 1 à 2 ans. Ces bourses sont ouvertes aux chercheurs effectuant une mobilité :

- D'un pays hors Europe (pays tiers) vers un Etat membre ou Pays associé ;
- D'un Etat membre ou Pays associé vers un autre Etat membre ou Pays associé.

2. Global Fellowships

Les « *Global Fellowships* » sont basées sur un détachement de 1 à 2 ans vers un Pays Tiers et une phase retour obligatoire d'un an dans un Etat membre ou Pays associé.

Ces bourses sont ouvertes aux **natifs** ou **résidents de longue durée** d'un Etat membre ou pays associé. Un « *résident de longue durée* » est un chercheur ayant résidé pendant au moins 5 années consécutives en Europe.

3. Panel de réintégration

Des chercheurs provenant de pays tiers souhaitant réintégrer un poste de recherche en Europe peuvent prétendre à ce panel. La mobilité devra se faire vers un Etat membre ou Pays associé.

Ce panel est ouvert aux **natifs** ou **résidents de longue durée** d'un Etat membre ou pays associé.

4. Panel de reprise de carrière

Ce panel est destiné aux chercheurs souhaitant reprendre leur carrière dans la recherche en Europe après une interruption (ex. congé parental).

Les chercheurs concernés ne devront pas avoir été actif dans la recherche **pendant au moins 12 mois consécutifs dans les 18 mois** avant la date de soumission du projet.

5. Panel Société et Entreprise

Ce panel est réservé aux chercheurs qui souhaiteraient travailler sur des projets de recherche et d'innovation au sein d'un **organisme du secteur non académique** localisé dans un Etat membre ou Pays associé de l'Union européenne.